



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mai 2024

**Présents :** Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

**Absents excusés :**

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,  
Léa DUMAS, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h50

Secrétaire : Maël DIONG

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.24.062 - Modification du taux d'emploi d'un adjoint technique à temps non complet à compter du 1er juin 2024 - Service Restauration

**Christian DUMAS expose :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération en date du 14 novembre 2023 créant l'emploi d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de 25 heures (71.43%),

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant ce qui suit :

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des postes pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) en raison des nécessités de services qui visent à ajuster au mieux le nombre d'heures nécessaires aux missions d'agent polyvalent de restauration.

Après présentation en Commission Générale du 13 mai 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de porter, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, de 25 heures (temps de travail initial) à 22 heures 30 minutes (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 24 mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **27 MAI 2024**  
Publication le : **27 MAI 2024**  
Notification le : **27 MAI 2024**



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DL_24_062</b>
Objet :	<b>Modification du taux d'emploi d'un adjoint technique à temps non complet à compter du 1er juin 2024 - Service Restauration</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	045-214501694-20240524-DL_24_062-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20240524-DL_24_062-DE-1-1_0.xml	text/xml	942 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL.24.062 - RH - Modification du tx d'emploi adjoint technique à tps non complet à compter du 1er juin 2024 - Service Restauration.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240524-DL_24_062-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	333.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mai 2024 à 16h34min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mai 2024 à 16h34min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mai 2024 à 16h34min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mai 2024 à 16h34min30s	Reçu par le MI le 2024-05-27